

Parcours d'accompagnement Validation des Acquis d'Expérience (VAE) [220015-DFC]

Contexte

La VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). C'est un outil de politique Ressources Humaines visant la professionnalisation des agents notamment dans un contexte de métiers en tension en particulier dans la filière soin.

Afin de soutenir ses établissements adhérents dans la démarche de qualification de leurs agents l'ANFH propose ce dispositif collectif et personnalisé d'accompagnement renforcé à la VAE pour les agents de la Fonction Publique Hospitalière. Ce dispositif déployé sur les territoires est mobilisable pour tous les métiers de la FPH et tous les diplômes, titres ou certificats actuellement accessibles par la VAE, quel qu'en soit le niveau. Par sa durée, son alternance de temps individuels et collectifs, et son approche sur toutes les étapes de la VAE il vise à lever tous les freins à la réussite.

Objectifs

Le parcours VAE renforcé propose jusqu'à 81 heures d'accompagnement individuel et collectif, réparti en 4 modules préparant les différentes étapes de la démarche VAE. Cette offre vise en proposant un accompagnement personnalisé à limiter la durée globale de cette démarche à 1 an.

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

- Baptiste LAURENT - 04.91.17.71.38 - b.laurent@anhf.fr

Pour toutes demandes d'inscription, merci de vous rapprocher du service formation ou service RH de votre établissement

Pour inscrire vos agents, merci de fournir les informations suivantes :

NOM / Prénom / contact mail / contact téléphone / diplôme visé

**Exercice
2026**

**Code de formation
4.08**

Nature
AFR

Organisé par
GIP FIPAN / CROIX ROUGE FRANCAISE

Typologie
Préparation concours et examens

Modules

- **Module 1 : Positionnement de l'agent au regard de son parcours**
Durée : 4 heures
- **Module 2 : Accompagnement à la rédaction du livret 1**
Durée : 35 heures
- **Module 3 : Accompagnement à la rédaction du livret 2 et préparation aux épreuves du jury**
Durée : 35 heures
- **Module 4 : Accompagnement post jury en cas de validation partielle**
Durée : 7 heures